

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTE, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT
Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du jeudi 26 mars 2015

Par suite d'une convocation en date du 12 mars 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice 11 **Présents :** Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Grégoire MAZZINI, Xavier CULEUX, Thierry PROLA, Maurice ENGELMANN.

présents 8

votants 10 **Absents :** CARRE Pierre donne procuration à MABILE Gérald, Jacky LESUEUR donne pouvoir à MICHEL Jean.

Délibération n° 12/2015 **Absent :** Philippe LEVEAUX.

Secrétaire de séance : Gérald MABILE.

Objet : VOTE DES 4 TAXES 2015.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année le taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la commune. Il fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015, à savoir :

- taxe d'habitation	17,36 %	produit	68 520 €
- taxe foncière (bâti)	19,50 %	produit	45 845 €
- taxe foncière (non bâti)	17,82 %	produit	3 208 €
- CFE	13,87 %	produit	638 €

Soit un produit fiscal attendu de 118 211 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 26 mars 2015
Affichage du 30 mars 2015
Le Maire
Patrick DAHLEM